

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 21 mai 2021

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 12/05/2021

Présents : 18

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 0

Votants: 18

Pour: 18

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Pierre POLARD, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Didier VORDY

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Catherine REBOUL, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Économie - Porté à connaissance sur la labellisation zone INHERITURA

Le département de l'Hérault est engagé dans le projet européen INHERIT – stratégies de tourisme durable pour la conservation et la valorisation du patrimoine méditerranéen (2018-2022). Ce projet vise à préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel méditerranéen par le développement d'un tourisme durable, porté par une gouvernance locale.

Il repose essentiellement sur le partage d'expériences entre les 15 partenaires du projet issus de 10 pays de l'arc méditerranéen (Grèce, France, Italie, Espagne, Slovénie, Chypre, Malte, Croatie, Monténégro, Portugal). En 2019, le projet entre en phase de test des principes INHERIT sur des zones pilotes définies par chaque partenaire. Dans l'Hérault, le Pôle de Pleine Nature « Montagnes du Caroux » a été retenu comme zone pilote. Il s'agit de :

- mettre en valeur les démarches déjà engagées en terme de tourisme durable par les partenaires locaux au travers du Pôle de pleine nature et de l'accréditer zone INHERITURA, c'est-à-dire une zone sur lesquelles des efforts remarquables de préservation et de valorisation des espaces naturels sont réalisés en partenariat étroit avec les acteurs locaux impliqués dans le développement d'un tourisme durable ;
- communiquer : pour les zones accréditées INHERITURA, le projet propose de communiquer largement ces démarches auprès de l'ensemble des pays de l'arc méditerranéen. Réseaux sociaux, outils de communication, campagnes de communication, seront développés pour faire connaître largement les destinations engagées dans cette démarche ;
- mettre en réseau : une mise en réseau des zones INHERITURA est également proposée sur la base d'un thème commun, la mise en valeur du patrimoine naturel méditerranéen avec des itinéraires thématiques reliant différentes zones INHERITURA.

En juin 2020, afin de candidater au label INHERITURA, le Pays a adopté sa charte d'engagement.

Nous avons le plaisir de vous informer que le Pôle de Pleine Nature « Montagnes du Caroux » a été certifié à l'unanimité des 15 participants du projet comme « zone INHERITURA ».

Ces zones INHERITURA sont des zones sur lesquelles des efforts remarquables de préservation et de valorisation des espaces naturels sont réalisés en partenariat étroit avec les acteurs locaux impliqués dans le développement d'un tourisme durable.

Le Président prie l'assemblée de bien vouloir prendre acte de cette décision.

Fait à Murviel-Les-Béziers le 21 mai 2021

Le Président,
Jean ARCAS

